

A VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN :

PEAKSAFE
LE SPÉCIALISTE
DU SUPPORT
AUX SOCIÉTÉS
DE SÉCURITÉ

ACCOMPAGNEMENT & RÉSEAU
DÉDIÉ AUX ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE
POUR GÉRER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

1

DES CONSEILS

Réponses illimitées à vos questions
Rédaction de documents

2

UN RÉSEAU

Un réseau de fournisseurs
spécialisés en sécurité

A VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN :



VOS BESOINS, NOS FORMULES

JE VEUX CRÉER UNE SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ

DÈS 250€HT/MOIS

Conseils personnalisés sur la forme juridique et le montage financier de la structure

Rédaction des statuts & procédures de création

Dossier d'immatriculation auprès du greffe du tribunal de commerce

Démarches auprès du CNAPS (agrément & autorisation d'exercer)

Fourniture des documents nécessaires au démarrage de l'activité

Conseils & accompagnement en illimité pendant 1 an

JE VEUX DES CONSEILS POUR MON ACTIVITÉ DE SÉCURITÉ

DES 208€/MOIS

Analyse initiale complète (RH, commercial, financier, stratégique...) & conseils

Questions et conformité réglementaire : CNAPS, social & recommandations

Rédaction trames & mise à jour des documents existants

Conseils & accompagnement en illimité toute l'année

JE VEUX UN SUPPORT DE GESTION CLÉ EN MAIN

DES 258€/MOIS

Conseil et accompagnement illimité toute l'année

Rédaction de documents et trames au fil des besoins

INCLUS : l'offre SEKUR

- gestion des agents, plannings et pré-paie,
- devis & facturation
- main courante électronique complète
- gestion des sites et consignes clients



J'AI UN BESOIN SPÉCIFIQUE OU PONCTUEL

SUR DEVIS

Rédaction de documents

Audit de conformité

Réponse à un appel d'offre

Rédaction & négociation d'un accord d'entreprise



www.peaksafe.fr

PEAKSAFE C'EST AUSSI :

DES TARIFS NÉGOCIÉS AVEC DES FOURNISSEURS PARTENAIRES

Besoin de fournisseurs de qualité ?

Profitez de tarifs négociés avec des fournisseurs sélectionnés pour leur qualité : Logiciels, planification, mains courantes, matériel et équipement de sécurité, tenues, communication, site web, outils de chiffrage, formations, courtage, assurances etc.

Profitez des avantages que nous pouvons vous proposer et à moindre frais !



EN TANT QUE CLIENT PEAKSAFE, PARTAGEZ NOTRE PASSION DU SPORT AUTOMOBILE

PEAKSAFE offre à ses clients un accès VIP pour assister à un week-end de championnat de France et d'Europe de GT4. Paul Ricard, Magny Cours, Spa, Barcelone, Monza... parcourez les plus beaux circuits et vivez une course en coulisses!

Pour plus d'information, n'hésitez pas à demander notre livret consacré à ce partenariat.

Pas encore client PEAKSAFE? Vous pouvez aussi organiser un évènement autour du sport automobile en accès privilégié grâce à notre partenariat. Vos clients s'en souviendront!



04 76 25 26 52



contact@peaksafe.fr



PEAKSAFE
VOTRE ASCENSION EN SÉCURITÉ

DEMANDE DE SOUSCRIPTION / DEVIS

ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

SIRET :

Adresse complète :

Dirigeant ou interlocuteur (nom, prénom, qualité) :

CA N-1 :

CA N-2 :

- Je veux créer une société de sécurité
- Je veux des conseils pour mon activité de sécurité
- Je veux un support de gestion clé en main
- J'ai un besoin spécifique ou ponctuel

MODE DE REGLEMENT

- Je règle ce montant en une seule fois
- Je choisis le prélèvement mensuel (montant total + frais de gestion 8% divisé par 12)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente de PEAKSAFE et y adhère sans réserve.

RIB : Caisse d'Epargne Vizille
IBAN FR76 1382 5002 0008 0165 1508 213
BIC CEPAFRPP382
Chèque à l'ordre de PEAKSAFE

Date, lieu et signature :

A renvoyer complété à contact@peaksafe.fr

Une question ? contact@peaksafe.fr ou au 04 76 25 26 52

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société PEAKSAFE et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services de conseil, d'accompagnement et de mise en relation.

Définitions

Dans ces présentes conditions générales de vente, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :

« Client » : désigne les personnes physiques ou morales ayant recours aux prestations de la société PEAKSAFE.

Acceptation

La signature d'un contrat ou d'un bon de commande, l'acceptation d'un devis, le remplissage d'un formulaire d'inscription ou tout document valant ordre de mission implique donc l'adhésion sans réserve de ce client aux présentes conditions générales de vente. Le client est informé que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Le client ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article 121-20 du Code de la Consommation.

Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

La société PEAKSAFE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société PEAKSAFE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Modalités de paiement

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le règlement des commandes s'effectue par virement sur le compte bancaire de la société PEAKSAFE ou par chèque libellé à l'ordre de PEAKSAFE.

Lors de la validation de la commande de la prestation, l'acheteur devra verser un acompte de la part du montant global de la facture indiquée sur le bon de commande, le devis ou l'ordre de mission.

Le solde devant être payé sur présentation de facture dans les délais indiqués sur ce document.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, l'acheteur doit verser à la société PEAKSAFE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour d'établissement de la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, tout somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure de la clause « Retard de paiement » l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra

ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société PEAKSAFE.

Rupture anticipée du contrat

La rupture anticipée du contrat à l'initiative du client, alors que la prestation a commencé, entraîne le versement d'une indemnité égale au montant des sommes qui auraient été normalement perçues pour la prestation, et ce indépendamment du préjudice subi et des demandes complémentaires.

Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires demandées par le client feront l'objet d'une commande spécifique. En cas de refus de notre part, quel qu'en soit le motif, le client ne pourra former aucune réclamation ou contestation ni exercer aucune action contre la société PEAKSAFE en indemnisation du dommage qui en résulterait.

Dans le cas où la mission a commencé à la demande du client avant que n'ait été établi un bon de commande ou devis et que le client refuse de régulariser par la signature d'un document, la société PEAKSAFE pourra interrompre sur le champ toute prestation. Le client restera tenu de payer la prestation réalisée jusqu'à cette interruption et ne pourra former aucune réclamation en réclamation du préjudice qui résulterait de cette interruption.

Sous-traitance

La société PEAKSAFE se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de la prestation du client qui en accepte le principe, sans préjudice des dispositions de la Loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Obligations de la société PEAKSAFE et du client

La société réalise ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens et s'engage à les exécuter conformément aux règles en vigueur.

Le client s'engage à informer la société PEAKSAFE de toutes les particularités d'une situation et de ses activités pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les prestations, son personnel ou la nature des conseils prodigués.

Il est rappelé que le personnel de la société PEAKSAFE reste employé par la société Peak Safe et à ce titre, le client ne dispose pas de lien de subordination sur ces salariés et s'interdit de faire exécuter des prestations non prévues au contrat, sans quoi seule la responsabilité du client pourra être engagée en cas d'accident, de maladie, de sinistre ou d'infraction en résultant.

Responsabilité et assurance

La société PEAKSAFE a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès pour couvrir les conséquences d'un éventuel engagement de responsabilité. Le montant des garanties souscrites s'élève à 10 millions d'euros. Le client reconnaît accepter les limitations de cette couverture qui, sans nécessairement garantir l'intégralité des dommages qu'il pourrait être amené à subir, constitue une garantie convenablement adaptée aux risques en présence.

Force majeure

La responsabilité de la société PEAKSAFE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

Fait à Saint-Priest le 1er FÉVRIER 2023
Pour la société PEAKSAFE, Estelle LAUNAY, Présidente